

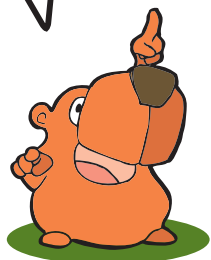
Tes parents divorcent



Que va-t-il se passer pour toi?

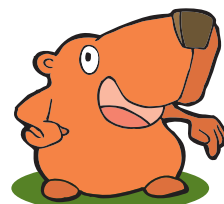
Ce n'est pas de ta faute

Les enfants ne sont jamais responsables du divorce de leurs parents. Tu penses peut-être que ton papa et ta maman seraient restés ensemble si tu avais été plus sage, mais ce n'est pas le cas. Tes parents ont pris cette décision tout seuls.



Tes parents restent tes parents

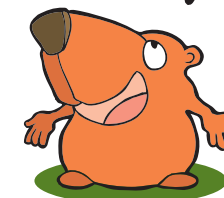
Ta maman et ton papa ont des problèmes, c'est vrai, mais qui les concernent. Ils continuent à t'aimer, même s'ils ne te donnent peut-être pas cette impression en ce moment. Tu as le droit de voir régulièrement le parent qui n'habite plus chez toi.



On ne va pas te laisser tomber

Les enfants se demandent souvent comment les choses vont se passer.

Les parents ont l'obligation de s'occuper de leurs enfants. Ne t'inquiète pas, on ne te laissera pas tomber!



Tes parents divorcent



Tu ne dois pas avoir mauvaise conscience

Si tu as passé une super journée chez ton autre parent, tu ne dois pas avoir mauvaise conscience. Tu as le droit de continuer à aimer ton papa et ta maman.



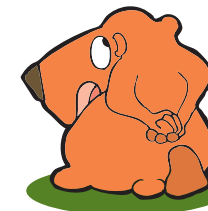
Tu as besoin d'un peu de temps

Les enfants qui ont connu le divorce de leurs parents ne restent pas éternellement tristes. Avec le temps, ils apprennent à nouveau à rire et à s'amuser. Tu verras, ce ne sera pas différent pour toi. Mais cela peut durer assez longtemps jusqu'à ce que tu t'habitues à la nouvelle situation.



Tu ne dois pas avoir honte

N'aie pas honte que tes parents soient divorcés et que ton papa et ta maman ne vivent plus au même endroit. Chaque année, en Suisse, environ 13'000 enfants connaissent la même situation que toi.



Nous te souhaitons bon courage et t'adressons tous nos vœux.

La Commission cantonale de la protection de l'enfant

Tu peux aussi appeler la ligne d'aide téléphonique en composant le numéro **147**.

La personne qui te répond pourra t'aider.